

Wittelsheim

Stocamine: trois militants d'Extinction Rebellion relaxés

Trois militants d'Extinction Rebellion étaient jugés par le tribunal correctionnel de Mulhouse, ce lundi, pour « participation sans arme à un attroupement après sommation de se disperser ». Les faits dataient d'avril 2024, lors d'une manifestation devant Stocamine, à Wittelsheim. Ils ont été relaxés.

Du 26 au 29 avril 2024, les militants d'Extinction Rebellion, mouvement social écologiste, s'étaient mobilisés devant le site de Stocamine, contre l'enfouissement des déchets ultimes à Wittelsheim. Quatre d'entre eux avaient été interpellés le 29 avril vers 16 h, alors qu'ils s'étaient cadenassés à des grillages et à un poteau. Après plusieurs jours de manifestation pacifique, les gendarmes avaient reçu l'ordre du pré-

fet de disperser les manifestants restants.

Trois d'entre eux – deux hommes de 35 et 21 ans et une femme de 28 ans de Strasbourg – étaient jugés ce lundi par le tribunal correctionnel de Mulhouse – le quatrième le sera le 24 juin prochain –, où une cinquantaine de sympathisants étaient venus les soutenir, à l'entrée du tribunal et dans la salle d'audience.

« Action écologique »

Ce qui leur était reproché, c'est de ne pas être parti lors des sommations de se disperser des forces de l'ordre. Or, insistent-ils, les clés des cadenas n'étaient pas sur le site. Des doubles de ces clés avaient été envoyés à la préfecture. « Et s'il y a une urgence vitale, personne ne peut vous décrocher ? » s'interroge la



Ils étaient une cinquantaine présents en soutien aux trois militants qui ont été relaxés ce lundi. Photo Vincent Voegtlin

présidente d'audience Tiffany Gamain. « Je ne sais plus quelle solution on avait à ce moment-là... C'est le seul moment où nos amis n'étaient pas là avec les clés », répond un prévenu.

L'objectif de la manifestation était aussi d'obtenir un échange avec les autorités. « C'était une action écologique contre ces

déchets qui pourraient condamner et priver 7 millions de personnes d'eau potable », rappelle la prévenue.

Lors de ses réquisitions, le procureur de la République avait demandé des amendes allant de 150 à 500 €. Le tribunal a relaxé les trois prévenus.

● Aurélien Ruesterholz